

Déclaration personnelle de chômage Évènements annulés

Pourquoi cette demande ?

À la suite d'un évènement annulé sur la base d'une décision prise par une autorité publique dans le cadre de la lutte contre le coronavirus pour lequel vous aviez une promesse formelle d'engagement, vous avez demandé (ou vous avez l'intention de demander) (*) des allocations de chômage temporaire et vous avez, pour ce(s) journée(s), noirci les cases correspondantes sur votre carte de contrôle C3A.

(*) Cette demande doit être introduite au moyen d'un formulaire C3.2-Travailleur-Corona-Évènements.

Vous trouverez davantage d'informations à ce propos dans la FAQ Corona disponible sur le site www.onem.be.

Le paiement de vos allocations de chômage complet a donc été interrompu.

Vous utilisez le formulaire C109-ÉVÈNEMENTS ANNULÉS pour continuer à percevoir des allocations de chômage complet après une interruption de celles-ci à la suite d'un chômage temporaire pour évènement annulé.

L'introduction de ce formulaire C109-ÉVÈNEMENTS ANNULÉS peut ainsi exceptionnellement remplacer l'introduction du formulaire C4, que votre employeur doit, en principe, vous avoir remis.

Dans quelles situations ne pouvez-vous pas utiliser ce formulaire ?

Vous ne pouvez pas utiliser ce formulaire si :

- Il s'agit de votre première demande d'allocations de chômage complet (admissibilité ordinaire ou sur la base de la loi du 15.07.2020) ;
 - Votre indemnisation en chômage complet a été interrompue pour une autre raison qu'une demande d'allocations de chômage temporaire pour des évènements annulés.
-

Avez-vous besoin d'informations complémentaires ?

Si vous souhaitez plus d'informations, prenez contact avec votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB) ou le bureau du chômage (www.onem.be).

Que devez-vous faire du formulaire ?

Vous trouverez dans la marge de gauche des informations qui vous aideront à compléter ce formulaire.

Que devez-vous faire du formulaire complété ?

Vous remettez le formulaire complété à votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB).

Et ensuite ?

L'organisme de paiement transmet le formulaire à l'ONEM et vous tiendra au courant du traitement de votre demande.



Déclaration personnelle de chômage – Évènements annulés À compléter par le chômeur

Cachet dateur
organisme de paiement

À compléter par l'organisme de paiement

DJI CC/...../.....

Votre identité

Prénom et nom

Rue et numéro

Code postal et commune

Votre numéro NISS se trouve au verso de
votre carte d'identité

Numéro Registre national (NISS) ____ - ____ / ____ - ____

Les données « téléphone » et « e-mail » sont
facultatives

Téléphone

E-mail

Votre demande :

Après une interruption de mes allocations de chômage complet en raison
d'une demande d'allocations de chômage temporaire pour un évènement
annulé sur la base d'une décision prise par une autorité publique dans le cadre
de la lutte contre le coronavirus, je sollicite à nouveau des allocations de
chômage complet à partir du ____ . ____ . ____

Signature

Vos déclarations sont conservées dans des
fichiers informatiques. Vous trouverez de plus
amples informations concernant la protection de
ces données dans la brochure relative à la
protection de la vie privée disponible à l'ONEM.

Plus d'infos sur www.onem.be

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

J'ai mentionné mon numéro NISS également en haut de toutes les pages.

Je joins annexe(s)e.

Date : ____ . ____ . ____

Signature